



MASTER

MUSICOLOGIE

PARCOURS INTERPRÉTATION MUSICALE

PRÉSENTATION

Ce parcours répond à un besoin : celui pour les titulaires du Diplôme National de Musicien Professionnel (DNSPM) couplé à la Licence de musicologie parcours B de pouvoir poursuivre leurs études dans le cadre d'un deuxième cycle universitaire, afin de combiner interprétation et recherche.

Le principe retenu permet aux étudiants de suivre les séminaires de recherche et la méthodologie disciplinaire en commun avec les étudiants du parcours « *Musique et musicologie* », et de substituer les UE purement musicologiques par de la pratique instrumentale délivrée conjointement par l'ISDAT et le CRR.

L'organisation globale de la formation valorise la continuité pédagogique sur les deux années.

Plusieurs UE sont assurées au sein de la formation instrumentale délivrée et financée par l'ISDAT. Le département de Musique prend en charge des UE plus méthodologiques et scientifiques susceptibles de renforcer l'approche critique et culturelle de la pratique instrumentale.

Séminaire transversal de musicologie : ce séminaire propose une réflexion collective autour du sujet de mémoire de chacun-e des étudiant-e-s. À travers l'analyse critique des problématiques posées par les différents sujets de recherche, la définition de leur champ d'étude, les étudiant-e-s découvrent ensemble comment construire les premières étapes d'une recherche musicologique. Ils s'entraînent également de façon régulière à la présentation orale de leurs problématiques de recherche.

Approfondissement musicologique ou option : les étudiant-e-s qui le souhaitent ont la possibilité de suivre des enseignements de préparation à l'agrégation. Ils comprennent des questions précises d'histoire de la musique, ou des enseignements de technique musicale (écriture, formation musicale, accompagnement, direction chorale). La possibilité est également offerte aux étudiant-e-s de master de suivre une option interdisciplinaire.

Langue vivante ou option

Enfin, une UE de **méthodologie de la recherche** (constitution d'une bibliographie spécialisée, normes de présentation, posture critique du chercheur) est proposée au semestre 1.

Le **travail personnel de recherche**, encadré et suivi par un-e directeur-riche faisant partie de l'équipe pédagogique, est conduit sur deux ans : il donne lieu à un mémoire soutenu devant un jury.



COMPÉTENCES VISÉES

- approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- spécialisation instrumentale de niveau professionnel
- recherche d'une originalité artistique, le choix d'un domaine de spécialisation ainsi que le développement d'une autonomie de création.
- acquisition d'une autonomie dans la recherche documentaire en musique
- acquisition d'une autonomie dans la recherche documentaire en musique
- apprentissage des exigences et des normes en usage dans la communauté scientifique
- connaissances musicologiques permettant le développement d'une recherche autonome et originale
- maîtrise d'outils informatiques liés à la discipline
- capacités rédactionnelles élevées
- connaissance et maîtrise des différentes étapes de la construction d'un projet
- aptitude à communiquer à l'oral et à l'écrit les résultats de la recherche à la fois auprès de publics spécialisés et de publics de non-spécialistes
- maîtrise d'une langue étrangère (en général l'anglais)



“ LES ENSEIGNEMENTS

1^E ANNÉE

Semestre 7

			ECTS	HEURES
▶ UE 701	MU0A701T	Pratique instrumentale individuelle 1	8	50
▶ UE 702	MU0A702T	Pratique collective -Écriture musicale 1	8	50
▶ UE 703	MU0A703T	Esthétique et interprétation musicales	4	25
▶ UE 704	MU00701T	Méthodologie de la recherche en musicologie	4	25
▶ UE 705	MU0A705T	Médiation musicale 1	3	25
▶ UE 706		<i>Langue vivante ou option</i>	3	25

Semestre 8

▶ UE 801	MU0A801T	Pratique instrumentale individuelle 2	8	50
▶ UE 802	MU0A802T	Pratique collective -Écriture musicale 2	8	50
▶ UE 803	MU00803T	Approfondissement musicologique 2	4	25
▶ UE 804	MU00802T	Séminaire transversal de musicologie 2	4	25
▶ UE 805	MU0A805T	Master Classes 1	3	25
▶ UE 806		<i>Langue vivante ou option</i>	3	25

2^E ANNÉE

Semestre 9

			ECTS	HEURES
▶ UE 901	MU0A901T	Pratique instrumentale individuelle 3	8	50
▶ UE 902	MU0A902T	Pratique collective -Écriture musicale 3	8	50
▶ UE 903	MU00903T	Approfondissement musicologique 3	4	25
▶ UE 904	MU00902T	Séminaire transversal de musicologie 3	4	25
▶ UE 905	MU0A905T	Médiations musicales 2	3	25
▶ UE 906		<i>Langue vivante ou option</i>	3	25

Semestre 10

▶ UE 1001	MU0A111T	Récital	19	
▶ UE 1002	MU0A112T	Master Classes 2	3	25
▶ UE 1003	MU0A113T	Mémoire de recherche	8	50

🔑 CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la première année se fait **sur dossier, entretien et examen.**

Le dépôt des candidatures s'effectue sur le portail **MON MASTER** : www.monmaster.gouv.fr

Cette formation est ouverte aux titulaires d'une Licence mention Musicologie, du Diplôme National de Musicien Professionnel (DNSPM) ou du Diplôme d'État de professeur de musique.

📁 ET APRÈS ?

Débouchés professionnels

Musicien-ne professionnel-le

Poursuites d'études

Doctorat

▶ Pour en savoir plus sur les possibilités de poursuites d'études ou d'insertion :

— Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : scuio-ip@univ-tlse2.fr

